

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE GUERLEDAN**

**COMMUNE DE MERLÉAC
SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six septembre à dix-neuf heures le conseil municipal de MERLEAC, légalement convoqué le vingt septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur CARRÉE Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. CARRÉE Joël, Mme. LEMOINE Virginie, M LE COUEDIC Christian, MMS LUCAS Isabelle, BALAVOINE Nadine, GUILLEMIN Séverine, M MOIGNO Philippe, HAMON Patrick Mme DAUNY Odile

EXCUSÉS : M LEMOINE Gervais qui a donné pouvoir à M CARRÉE Joël
Mme MORAND Jennifer

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme LUCAS Isabelle

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h00

Monsieur Le Maire propose une minute de silence en mémoire de Mr Jacques ROLLAND, ancien élu de la commune

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du onze juillet 2024

Approuvé à l'unanimité des membres présents

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Pour 10

Abstention : 0

Ordre du jour

- ✓ Décision de virement de crédit n°1
- ✓ Projet de convention de bail ATC
- ✓ Convention de prestation de service : GROUPE SACPA
- ✓ Questions diverses

DECISION DE VIREMENT N°1

Monsieur le Maire présente au Membres du Conseil Municipal la décision de virements de crédits n°1

Décision de virement de crédits n° 1/2024

COMMUNE De MERLÉAC

Le Maire,

Vu l'article L2117-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2-1104-2024 du 11/04/2024 de vote du budget primitif 2024, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Section de fonctionnement : 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 35 413 .64 €
- Section d'investissement : 7.5% des dépenses réelles de la section soit un plafond de 36 249.58 €

Le solde des virements des crédits réalisés au titre de la fongibilité avant cette décision est le suivant :

Fongibilité des crédits en fonctionnement	35 413,64 €
Fongibilité des crédits en investissement	36 249.58 €

DECIDE

Article 1 : il est décidé de procéder au virement de crédits suivants afin de régler les factures de la refonte de la carte communale de la voirie (délibération n° 8-18-06-2024 du 18 /06/2024)

BUDGET	SECTION	IMPUTATION	CHAPITRE	MONTANT
30500	Investissement	2111	21	-5500,00 €
30500	Investissement	202	20	+ 5500.00 €

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virements de crédits est le suivant :

Fongibilité des crédits en fonctionnement	35 413,64 €
Fongibilité des crédits en investissement	30 749.58 €

L'assemblée délibérante prend acte de la décision de virement n° 1

Le Maire CARRÉE Joël

La secrétaire : LUCAS Isabelle

PROJET DE CONVENTION DE BAIL ATC

Monsieur le Maire expose

C'est dans le cadre du programme national New DEAL de l'ARCEP que la commune de Merléac a été contacté par ATC et Orange Ce Programme n'a pu être réalisé sur Merléac. Il a été décidé de se tourner vers l'amélioration du réseau mobile.

ATC France est une entreprise spécialisée dans l'hébergement d'Equipement Technique. ATC France a notamment pour objet social toutes prestations relatives à la construction, au déploiement, à la commercialisation et à l'exploitation de sites points hauts (pylônes, etc.) Pour les besoins du déploiement actuel ou futur de réseaux de communications électroniques, ATC France poursuit la recherche de nouveaux terrains susceptibles de permettre l'hébergement de point hauts à même d'accueillir des équipements télécoms

Ce sont les services de l'Etat qui désignent les communes et les zones blanches du département qui sont prioritaires pour ce déploiement et la commune de Merléac en fait partie.

Cela peut être particulièrement bénéfique en cas d'urgences.

Orange propose de couvrir une partie de la commune en 4G et pour cela, après des études, propose d'implanter un pylône. L'emplacement mis à disposition à une surface de 121.50 m² environ et dépend d'un terrain sis :

Lieu-dit « le versant »

22460 MERLEAC

Référence cadastrale 1 : Section ZL-parcelle :154

Référence cadastrale 2 : section ZL-parcelle 157

En contrepartie de la mise à disposition de l'emplacement, ATC France versera une redevance annuelle globale pour l'occupation, la mise à disposition ainsi que l'accès, les passages de câbles et de tréfonds sur la propriété de la commune d'un montant de 2000.00 euros.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'autorisation de signer la convention portant mise à disposition du terrain ci-dessus mentionné

Il s'en suit un débat portant sur la suite à donner à ce projet

Après avoir délibéré, le conseil Municipal

AUTORISE

Mr le Maire à signer la proposition de convention de bail ATC jointe en annexe

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Pour 10

Abstention : 0

Le Maire CARRÉE Joël

La secrétaire : LUCAS Isabelle

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE

Monsieur le Maire expose

Notre partenariat avec le Groupe SACPA arrive à échéance le 31 décembre 2024

La SACPA gère les problématiques animales :

- Capture prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique
- Transport des animaux vers le lieu de dépôts légal
- Gestion de la fourrière animale

La loi 99-5 du 6 janvier 1999 (code rural) impose aux maires d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire.

Il nous convient donc de renouveler la convention de service

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal

AUTORISE

Mr le maire à signer le renouvellement de contrat de prestation de service avec le Groupe SACPA

ADOpte à l'unanimité des membres présents

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Pour 10

Abstention : 0

Le Maire CARRÉE Joël

La secrétaire : LUCAS Isabelle

QUESTIONS DIVERSES

- Suite de l'aménagement du bourg : lot 2, aménagements paysagers

Il est entendu de se retrouver pour la préparation de la réunion avec le maître d'œuvre et l'entreprise ID VERDE pour une visite de la pépinière ROUXEL à PLESSALA

- Cimetière

Il est proposé de se rapprocher du centre de gestion pour mettre à jour et enregistrer sous forme numérisée tous les documents et plan se rapportant au cimetière

- Logement 4 rue du château :

Proposition de repeindre les murs ; une visite est programmée

- Cantine :

Les agents de la cantine et de la garderie ont proposé une charte aux enfants et aux parents comme règlement intérieur de la cantine et garderie. Il est demandé au conseil Municipal de se prononcer sur le fond. Celui-ci donne un avis favorable avec quelques modifications et rappelle qu'il sera toujours présent pour soutenir les agents en cas de problème.

Liste des Délibérations

Délibération 1 26 09 2024	CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE SACPA	Adoptée
Délibération 2 26 09 2024	PROJET DE BAIL ATC	Adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clos la séance à 22 :00 heures

Le Maire, Joël CARRÉE

La secrétaire : LUCAS Isabelle